

# Avis d'appel public à la concurrence

**Pouvoir adjudicateur :**

Désignation :

Communauté de Communes du Grand Armagnac

14 allée julien laudet

32800 Eauze

Téléphone : +33562087822

Adresse internet : <http://www.grand-armagnac.fr>

E-Mail : [dgs@grand-armagnac.fr](mailto:dgs@grand-armagnac.fr)

Statut : Communauté de communes

Activité(s) principale(s) :

- Services généraux des administrations publiques

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs.

**Profil d'acheteur :** <https://www.marches-publics.info/>

L'avis concerne un accord-cadre.

**Objet de l'accord-cadre :**

Travaux de voirie 2021-2022-2023-2024 - Réalisation de travaux de réfection de voirie pour les programmes de 2021 à 2024

Accord-cadre couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :non

Forme de l'accord-cadre : Accord-cadre à bons de commande

Type d'accord-cadre de travaux : Exécution

**Lieu principal d'exécution :**

Territoire de la Communauté de Communes du Grand Armagnac

Code NUTS : FRJ24

**CPV global à la consultation**

**CPV principal :** 45233140-2

Les prestations sont traitées à prix unitaires.

Le montant global estimé de l'accord-cadre est de 3 000 000.00 euros HT

Dévolution en accord-cadre unique.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période initiale est de 750 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°1 est de 750 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°2 est de 750 000.00 euros HT.

Le montant maximum de commandes pour la durée de la période de reconduction n°3 est de 750 000.00 euros HT.

Il n'est pas prévu de variantes exigées et les variantes ne sont pas autorisées.

L'accord-cadre a une durée initiale de 10 mois.

Il est renouvelable 3 fois par reconduction tacite selon les périodes suivantes :

- Reconduction n°1 : 1 année
- Reconduction n°2 : 1 année
- Reconduction n°3 : 1 année

Il n'est pas prévu de retenue de garantie.

Pour la période n°1 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour la période n°2 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour la période n°3 :

Il n'est pas prévu d'avance.

Pour la période n°4 :

Il n'est pas prévu d'avance.

#### **Interdiction de soumissionner**

L'acheteur, en vertu des articles L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique, peut exclure les candidatures se trouvant dans les situations qui y sont décrites, en particulier dans les cas qui suivent, sous réserve que dans un délai de 3 jours à compter de la réception d'un courrier l'y invitant, le candidat démontre qu'il a pris les mesures nécessaires pour corriger les manquements qui lui sont reprochés et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation de l'accord-cadre public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement.

L'acheteur exclut les personnes qui, au cours des trois années précédentes, ont dû verser des dommages et intérêts, ont été sanctionnées par une résiliation ou ont fait l'objet d'une sanction comparable du fait d'un manquement grave ou persistant à leurs obligations contractuelles lors de l'exécution d'un accord-cadre public antérieur.

#### **Présentation de candidature :**

Dépôt classique: La candidature peut être faite au moyen des formulaires DC1 et DC2 (formulaires à jour sur le site <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>) ou du DUME (document unique de marché européen, voir site : <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>).

#### **Conditions de participation et moyens de preuve acceptables :**

Les documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat sont:

##### **Aptitude :**

- L'opérateur économique doit être inscrit sur un registre professionnel ou sur un registre du commerce suivant: Registre du commerce et des sociétés ou répertoire des métiers
- **Capacité économique et financière :**
- Indications concernant le chiffre d'affaires annuel général sur 3 ans.
- **Capacité technique et professionnelle :**
- Mention des références travaux sur une période de 3 ans.
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et le nombre de cadres pendant les trois dernières années

#### **Procédure :** MAPA ouvert

#### **Critères d'attribution**

Le classement des offres et le choix du/des attributaire(s) sont fondés sur l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous :

Les critères sont notés sur 100.

**1. Critère Prix des prestations pondéré à 60 %.**

Le critère prix sera apprécié au vu du bordereau des prix unitaires valorisé selon les besoins estimatifs du maître d'ouvrage

**2. Critère Valeur technique pondéré à 40 %.**

Qualité des interventions appréciée sur la base d'un mémoire technique

#### **Renseignements d'ordre administratif :**

Numéro de référence de l'accord-cadre : V-21-02-02 T Programme voirie

La présente consultation est une consultation initiale.

*Date d'envoi du présent avis à la publication :* 03/03/2021

*Date limite de réception des offres :* 08/04/2021 à 12:00

Le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre pendant un délai de 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**Délivrance du DCE**

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil d'acheteur.

**Modalités essentielles de financement et de paiement :**

Le délai global de paiement des prestations est fixé à 30 jours.  
Règlement par Mandat administratif.

**Avis périodique :**

Il ne s'agit pas d'un accord-cadre périodique.

**Informations sur les reconductions :** Durée du marché initial 10 mois avec reconductions tacites de 12 mois chacune (durée totale du marché : 46 mois)  
**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :** Après attribution, aucune forme de groupement ne sera exigée.

La même entreprise peut présenter plusieurs offres pour l'accord-cadre en agissant à la fois :

- en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements ;
- en qualité de membre de plusieurs groupements.

**Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de PAU

**Conditions de remise des candidatures**

La transmission des candidatures se fait obligatoirement par voie électronique via le profil d'acheteur : <https://www.marches.gers.fr>.

Un mode d'emploi est disponible sur le site. Les frais d'accès au réseau sont à la charge des candidats.

La remise des candidatures contre récépissé n'est pas autorisée.

La présentation d'une candidature sous forme d'un support physique électronique n'est pas autorisée.

L'envoi des candidatures par voie postale n'est pas autorisé.

**Signature des documents transmis par le candidat**

Il n'est pas exigé des candidats que l'acte d'engagement soit signé(e) électroniquement tant à la réception des offres, que lors de l'attribution.

En cas de signature électronique volontaire des documents de la candidature ou de l'offre de la part des candidats, celle-ci se fait conformément aux conditions fixées par l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique.

**Autres Informations**

**Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qu'ils ont déjà transmis dans une précédente consultation et qui demeurent valables.**

**Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande au moyen du profil d'acheteur au plus tard avant le 17/03/2021.

**Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus :**

- pour les renseignements d'ordre technique :

Communauté de Communes du Grand Armagnac

Adresse : 14 allée julien laudet

32800 Eauze

Tél : +33562087822

Courriel : [dgs@grand-armagnac.fr](mailto:dgs@grand-armagnac.fr)

Adresse Internet : <http://www.grand-armagnac.fr>

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

- pour les renseignements d'ordre administratif et technique :

Communauté de Communes du Grand Armagnac

Adresse : 14 allée julien laudet

32800 Eauze

Tél : +33562087822

Courriel : [dgs@grand-armagnac.fr](mailto:dgs@grand-armagnac.fr)

Adresse Internet : <http://www.grand-armagnac.fr>

Horaires d'ouvertures : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30